

DEC161054DR17

Décision portant délégation de signature à M. Florian Méhats pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité n°6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, dont le directeur est Bachir Bekka ;

Vu la décision DEC151249INSMI du 05 juin 2015 portant nomination de M. Florian Méhats aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Chantal Halet, ingénieure d'études de 1^e classe, Mme Valérie Monbet, professeure des universités de 2^e classe et M. Jean-Marie Lion, professeur des universités de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 13 mai 2016

Le directeur d'unité

Florian MEHATS